

remarquable. Jusqu'à il y a quelques années, toutes les Indes hollandaises dépendaient du Vicariat Apostolique de Dattavia (Ile de Sou-matra), confié aux Pères Jésuites. On détacha d'abord du Vicariat le Borneo hollandais, en y organisant une préfecture Apostolique confiée aux Pères Capucins. Maintenant on détache du même Vicariat Apostolique les Iles de la Petite Sonde dont la Préfecture Apostolique est confiée aux Pères du Verbe Divin. Le Père Noyen de la dite congrégation vient d'en être nommé préfet Apostolique. Le Vicariat Apostolique de Battavia garde les grandes îles de Soumatra, Giava, Celebes et d'autres îles plus petites. La Préfecture Apostolique du Borneo hollandais comprend la plus grande part de l'île homonyme. La nouvelle Préfecture Apostolique des Petites Iles de la Sonde comprend Soumba, Timoi, etc. Dans la nouvelle Guinée hollandaise se trouvent les Sœurs missionnaires du Sacré-Cœur.

#### IRLANDE

**La plus vieille église irlandaise.** — Elle se trouve sur les hauteurs sauvages du district de Tarmon Carron, dans le comté de Clare.

Elle a été élevé par S. Tarmon, en 475, alors que S. Patrice vivait encore. Elle mesure 21 pieds sur 12. La voûte, en pierre et de forme élancée, s'est écroulée. Mais les murs formées de pierres énormes, dont certaines ont jusqu'à dix pieds de longueur et pèsent une demi-tonne, sont aussi solides qu'au premier jour.

#### MADAGASCAR

**Les circonscriptions ecclésiastiques.** — La récente division du Madagascar, central porte à cinq les divisions de Madagascar d'après le décret de Rome du 7 mai 1913. Voici leurs dénominations :

Vicariat apostolique de Diégo-Suarez (Pères du Saint-Esprit), vicariat apostolique de Tananarive, vicariat apostolique de Fianarantsoa (Pères Jésuites), vicariat apostolique de Fort-Dauphin (Lazaristes), préfecture apostolique de Betafo (Pères de la Salette).

#### LITURGIE

##### NOUVEAU "MOTU PROPRIO"

Dans ce nouveau *Motu Proprio* du 23 octobre 1913, le Souverain Pontife poursuit la réalisation plus complète du but qu'il s'était proposé dans la Bulle *Divino Afflatu* et qu'il indiquait dans cette phrase de l'introduction : « Les offices des saints ont commencé peu à peu à se multiplier et il s'en est suivi une disparition presque complète de la liturgie dominicale et des fériées. » Faire prévaloir le *Temporal* sur le *Sanctoral*, parce que le premier est le cycle christologique et traditionnel, telle est la pensée maîtresse du grand restaurateur de toutes choses dans le Christ.

La Bulle *Divino Afflatu* et le *Motu Proprio* « *Abhinc duos annos* » ne sont, comme l'indiquent d'ailleurs les premiers mots de ce dernier, qu'un seul et même acte pontifical.